

Les subsides

Messieurs

Mackasey	Pelletier	Savard
MacLaren	Penner	Schroder
MacLellan	Pepin	Smith
Malépart	Peterson	Tardif
Maltais	Pinard	Tessier
Marceau	Portelance	Tobin
Massé	Prud'homme	Tousignant
Masters	Reid	Trudeau
McCaughey	(Kenora-Rainy River)	Turner
McRae	Roberts	Veillette
Nicholson (M ^{lle})	Rompkey	Watson
Olivier	Rooney	Weatherhead
Ostiguy	Rossi	Whelan
Ouellet	Roy	Yanakis—135.

CONTRE

Messieurs

Benjamin	Fulton	McKinnon
Blaikie	Gamble	McMillan
Blenkarn	Gass	Miller
Carney (M ^{lle})	Gustafson	Mitchell (M ^{me})
Clark	Halliday	Munro
(Yellowhead)	Hees	(Esquimalt-Saanich)
Clark	Howie	Murphy
(Brandon-Souris)	Jarvis	Nielsen
Clarke	Jelinek	Nowlan
(Vancouver Quadra)	Jewett (M ^{lle})	Nystrom
Coates	Kilgour	Oberle
Cook	Knowles	Paproski
Corbett	Kristiansen	Patterson
Cossitt (M ^{me})	Lambert	Riis
Crosby	Lawrence	Sargeant
(Halifax-Ouest)	Lewis	Schellenberger
Crouse	Lewycky	Siddon
Dantzer	MacDonald (M ^{lle})	Stevens
Darling	(Kingston et les Îles)	Stewart
Deans	Manly	Thacker
de Jong	Mayer	Thomson
Dick	Mazankowski	Vankoughnet
Domme	McCain	Waddell
Elzinga	McDermid	Wenman
Epp	McDonald (M ^{me})	Wise
Fennell	(Broadview-Greenwood)	Wright
Forrestall	McGrath	Young—76.
Fretz	McKenzie	

(La motion est adoptée.)

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (C)

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaire (C), pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, déposé sur le Bureau de la Chambre le lundi 5 mars 1984, à l'exception des crédits agréés plus tôt aujourd'hui et la partie du crédit 1c du ministère du Revenu national, Douanes et Accise, Dépenses du Programme, déclarée irrecevable par Monsieur le Président, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée sur division.

(La motion est adoptée.)

M. Gray propose alors: Que le projet de loi C-27, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1984, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée sur division.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Gray propose: Que le projet de loi C-27, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1984, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée sur division, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Corbin.)

● (1820)

Le président: L'article 2 est adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté.)

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Le préambule est adopté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Le titre est adopté.)

Le président: Dois-je lever la séance et faire rapport du projet de loi?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Gray propose: Que le projet de loi soit agréé.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

M. Gray propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)